

Un peu de lecture ? Votre sélection d'articles est disponible. [Afficher cet email sur un navigateur](#)



**JACQUES LE NAY**  
**SÉNATEUR DU MORBIHAN**  
**Newsletter n°117 - 15/06/2021**

**Retrouvez mon actualité au Sénat et dans le Morbihan**  
**Bonne lecture**

Avant de revenir sur la semaine dernière, voici les sujets ***A suivre cette semaine :***

**En Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées :**

- Mercredi 16 juin à 9h30 : Audition du Général André Lanata, Commandant Suprême Allié, Transformation auprès de l'OTAN (SACT)

**En séance:** La semaine sera rythmée à partir du lundi 14 juin 16h par l'examen du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.



juin.

En cliquant sur ce [lien](#), vous trouverez toute l'actualité du Sénat dans l'hémicycle et en commission cette semaine, du **14 au 18**

**Au Sénat**

***Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe***

**Mission pré-électorale en Moldavie**



Du 10 au 12 juin, Jacques LE NAY s'est rendu à Chisinau, la capitale de la Moldavie dans le cadre d'une mission pré-électorale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). Les principaux objectifs de la mission préélectorale sont **d'évaluer la situation politique, la campagne électorale, l'organisation du scrutin et le travail de l'administration électorale, ainsi que d'étudier le cadre juridique électoral y compris l'existence, ou non, de recours**. Une délégation de l'APCE, dont il fera également partie, observera le bon déroulement des élections législatives dans le pays le **11 juillet prochain**.

Avec cinq parlementaires d'autres pays européens, il a pu rencontrer la **présidente Maia Sandu** (photo ci-dessus), **le Premier ministre par intérim, ainsi que de nombreux représentants politiques moldaves** pour mieux comprendre les enjeux de ces élections.

Vous trouverez plus d'informations sur les objectifs et le déroulement de la mission, ainsi que sur la situation politique en Moldavie sur [le site internet de Jacques Le Nay](#).

A l'issue de cette mission pré-électorale, la délégation de l'APCE a publié une déclaration. Ils y déplorent une **situation politique très polarisée et instable**. Néanmoins, toutes les forces politiques ont décidé de participer aux élections législatives anticipées du 11 juillet prochain. Ils saluent les réformes appliquées depuis 2019 au code électoral moldave qui permet aujourd'hui à son Parlement d'être considéré comme un système de représentation proportionnel. Cependant, la corruption et le manque d'indépendance de la justice restent des facteurs ne permettant pas à la population d'accorder sa confiance aux institutions nationales et la campagne reste marquée par des intimidations, des discours de haine, des abus de biens publics et un manque de transparence financier.

**L'intégralité de la déclaration est consultable [ici](#)**

## ***Délégation sénatoriale aux entreprises***

### **Plan de relance : Mise en place d'un dispositif spécifique aux reprises d'entreprises par cession de fonds de commerce**



Dans un courrier du 6 mai dernier, Jacques Le Nay a interrogé Bruno Le Maire sur les **difficultés posées par les critères d'éligibilité au fonds de solidarité** concernant les entreprises qui ont connu un changement de gérant depuis le début de la crise sanitaire. En effet, **leur mode d'acquisition, par cession de fonds de commerce ou de titres, les**

rendaient éligibles dans le premier cas au fonds de solidarité contrairement au second. Dans sa réponse apportée le 8 juin dernier, le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance indique qu'un **nouveau dispositif de prise en charge des coûts fixes** serait prochainement mis en place visant à indemniser jusqu'à 90% des pertes d'exploitation des entreprises ayant subi une fermeture administrative.

### *Dans l'hémicycle*

#### **Retour sur la niche parlementaire du Groupe Union centriste**



Deux propositions de loi auxquelles Jacques Le Nay s'était associé, ont été adoptées jeudi 10 juin dernier :

- La première, initiée par le Sénateur du Tarn et Garonne Pierre Antoine Lévi, crée un **ticket restaurant étudiant** : privilégiant les étudiants éloignés de structures de restauration universitaire, ces tickets d'une **valeur totale de 6, 60 euros dont la moitié - 3,30 euros - serait prise en charge par l'Etat, l'autre par l'étudiant**, seraient utilisables non seulement dans les restaurants mais aussi auprès d'une personne ou d'un organisme ayant signé une convention avec le centre national ou régional des œuvres universitaires et scolaires. Ce dispositif est **complémentaire de l'offre existante et responsabilise les étudiants bénéficiaires**.
- La seconde proposition de loi adoptée poursuit l'objectif de **mieux accompagner le deuil des parents d'enfants nés sans vie en leur ouvrant la possibilité de leur donner un nom de famille**. Ce texte déposé par Anne-Catherine Loisier, Sénatrice de la Côte d'Or et désormais transmis à l'Assemblée nationale, permet ainsi de combler un vide juridique sans pour autant emporter d'effets juridiques.

#### **Retour sur deux questions écrites relatives à la lutte contre la fraude fiscale**



Suite à la publication en novembre 2019 du **rapport de la Cour des comptes sur la fraude aux prélèvements obligatoires**, Jacques Le Nay avait interrogé le Gouvernement le 23 janvier 2020 concernant deux préconisations sur lesquelles il vient d'obtenir réponse le jeudi 10 juin dernier :

- D'une part, sur la spécialisation et la professionnalisation des activités de lutte contre

la fraude en rationalisant la **programmation et l'exploitation des données de masse**, le Gouvernement répond par l'amélioration des méthodes d'identification des risques et de ciblage des contrôles, au niveau national et régional, ainsi que par l'enrichissement des informations exploitées en incitant à l'échange des données entre organismes.

Consultez sur ce [lien](#) les textes de la question et de la réponse.

- D'autre part, sur l'**amélioration de la sanction pénale des atteintes aux finances publiques en adaptant les moyens humains et techniques des juridictions et services d'enquêtes**, le Gouvernement s'attache à rappeler ce qui relève de la direction des services judiciaires et des juridictions, ainsi que le profilage réalisé dans l'élaboration des fiches de postes auquel s'ajoute le développement de l'offre de formation de l'École Nationale de la Magistrature.

Consultez sur ce [lien](#) les textes de la question et de la réponse.



Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan

Conception et réalisation : Jacques LE NAY

Contact: [j.le-nay@senat.fr](mailto:j.le-nay@senat.fr)

Palais du Luxembourg 15, Rue de Vaugirard 75006 PARIS

Tél : 01 42 34 15 26

Permanence parlementaire 5, rue du Docteur Berthy 56240 PLOUAY

Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires: Virginie GUIEAU – Vincent COWET — Clémence CASSE

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.

Si vous souhaitez ne plus recevoir cette newsletter, [suivre ce lien](#)

© Tous droits réservés